

Programme K – Sécurisation des sites sensibles

Sont principalement concernés les lieux de culte, les sièges d'institutions culturelles ou autres lieux à caractère culturel.

Sont éligibles :

- l'installation de vidéoprotection et/ou le raccordement à un CSU ;
- les travaux de sécurisation des accès : clôtures, barrières, interphones, visiophones, alarme anti-intrusion...

Les équipements envisagés et leur implantation devront impérativement s'intégrer dans un plan d'ensemble visant à protéger le site sensible d'actes terroristes, en cohérence avec les équipements de vidéoprotection de voie publique existants.

Les dossiers déposés au titre de ce programme dont l'objet d'une transmission au SG CIPDR, qui effectue l'instruction et prend les décisions d'octroi de subvention.

La demande de subvention (cerfa 12156*06/collectivité) accompagné des pièces justificatives à transmettre lors du dépôt du dossier sur la boîte fonctionnelle pref-fipd@oise.gouv.fr

Pour toute demande :

- Cerfa (attestation datée et signée par le représentant légal) ;
- Pouvoir de délégation, le cas échéant ;
- Relevé d'identité bancaire (dont l'adresse correspond à celle du SIRET) ;
- L'avis de situation au répertoire SIRENE récent ;
- Budget prévisionnel du projet équilibré
- Fiche descriptive du projet
- Évaluation financière (avec devis d'entreprise)
- Avis du référent sûreté
- Compte-rendu financier N-1 (cerfa 15059*01), le cas échéant, accompagné le compte-rendu qualitatif et quantitatif de l'action N-1 mesurable au moyen des indicateurs prévus au dossier de demande de subvention.

pour les associations, les pièces complémentaires :

- Statuts ou RNA
- Pièce d'identité du signataire
- Composition du conseil d'administration et du bureau (avec nom(s), prénom(s), date et lieu de naissance pour chacun des membres) ;
- Compte approuvés du dernier exercice clos
- Rapport du commissaire aux comptes, notamment pour les associations ayant reçu annuellement plus de 153 000 € d'aides publiques ;
- Rapport d'activité de l'association N-1
- Budget prévisionnel de la structure 2022